

Patrick Kulesza
Claire Levacher

Introduction¹

Aux antipodes de l'Hexagone, la Nouvelle-Calédonie, partie intégrante de la République française ayant le statut de « pays et territoire d'outre-mer » de l'Union européenne, est l'une des trois collectivités françaises du Pacifique, avec la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Des relations familiales, économiques, religieuses et scolaires lient ce territoire aux deux autres collectivités françaises de la région, ainsi qu'au Vanuatu, pays voisin de l'archipel calédonien et ancienne colonie franco-britannique jusqu'en 1980.

Située à 2 000 km des côtes nord-est de l'Australie, la Nouvelle-Calédonie compte 268.767 personnes selon les résultats préliminaires du recensement effectué en 2014, soit une augmentation de 23.187 personnes par rapport à 2009. Les deux tiers de la population vivent dans les quatre communes du Grand Nouméa, l'unique agglomération urbaine du territoire, au sud-ouest de la Grande-Terre (île principale). Ce déséquilibre démographique se retrouve à l'échelle des trois provinces existantes : la province Sud, qui englobe notamment l'agglomération de Nouméa, regroupe les trois quarts de la population, alors que les provinces Nord et îles Loyauté représentent respectivement 18% et 7% de la population totale².

Les premiers habitants de la Nouvelle-Calédonie ont d'abord été nommés *Kanak* (mot polynésien signifiant «homme») par les traducteurs tahitiens de James Cook lorsqu'il découvrit l'archipel (1774), puis «Canaque» par les Français. Ce terme, devenu péjoratif, fut remplacé officiellement par les termes « indigène», puis «autochtone» ou «Mélanésien» à partir des années 1950.

En 1946, les Kanak, anciens sujets indigènes de l'Empire français, ont obtenu la citoyenneté française. En tant que citoyens français, ils purent participer aux scrutins politiques à partir des années 1950 (élections municipales, territoriales puis provinciales, législatives, présidentielles, européennes). Les premiers intellectuels autochtones des années 1960-1970 ont renversé le stigmate du mot «Canaque» pour en faire un symbole de fierté identitaire et politique, sous la graphie anglaise initiale *Kanak* (invariable en genre et en nombre). L'Accord de Nouméa de 1998 a reconnu officiellement cette terminologie.

Confrontés à une importante colonisation de peuplement française à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, les Kanak représentaient encore la moitié de la population totale dans les années 1950. Au tournant des années 1970, l'afflux de nouvelles populations a placé les autochtones en position de minorité démographique (40% de la population). Selon le recensement de 2009, 44% des habitants de l'archipel s'identifient comme Kanak (métissés ou non), 34% comme Européens (métissés ou non) et 10 % comme Wallisiens et Futuniens (métissés ou non). Le reste de la population se répartit entre les «communautés» tahitienne, indonésienne, vietnamienne, *ni-vanuatou*, autres asiatiques et autres. Les populations rurales des provinces Nord et îles Loyauté sont très

majoritairement kanak (environ 80% au Nord et près de 100% aux îles Loyauté). Environ la moitié de la population *kanak* est aujourd'hui installée dans la zone urbaine du Grand Nouméa, en province Sud.

La plupart des administrations de la Nouvelle-Calédonie ne produisent pas de statistiques ethniques, de sorte qu'il est très difficile de disposer d'indicateurs socio-économiques fiables sur la place des *Kanak* dans la société calédonienne. Dans l'unique prison du pays, les *Kanak* représentent environ 80% des détenus, les Océaniens dans leur ensemble (*Kanak*, Wallisiens et Futuniens, Polynésiens, *Ni-Vanuatu*) constituant 90% des détenus.

Les écarts de richesse sont nettement plus accentués qu'en France : dans l'agglomération de Nouméa, les 10 % de ménages les plus pauvres gagnent en moyenne treize fois moins que les 10 % des ménages les plus riches, alors que ce ratio est de 1 à 5 en France métropolitaine³. Selon une étude récente menée à l'échelle de la province Nord, à situation égale (même âge, même sexe, même qualification), les *Kanak* gagnent en moyenne 32 % de moins que les non-*Kanak* ⁴.

Évènements en 2021

La « doctrine nickel » mise à mal

En 1998, Préalable minier à l' Accord de Nouméa, posée en 1996 par le FLNKS (Front de libération national kanak et socialiste) au moment des négociations sur la fin de l'accord de Matignon. En clair, pas de solution politique, pas de paix en Nouvelle-Calédonie, sans accès pour les *Kanak* à la ressource du nickel, à la « richesse volée ». *[La position défendue par] les indépendantistes est une indépendance économique avant l'indépendance politique, qui passe par le contrôle des ressources minières de ce pays et l'investissement des bénéfices provenant de la mine dans des secteurs économiques durables comme le tourisme ou l'aquaculture.* » Après d'âpres négociations qui s'achèvent une nuit dans les couloirs de Bercy, un accord voit le jour : la SLN, acculée par l'Etat, laisse le gisement de Koniambo à la SMSP – société minière vendue auparavant par le leader loyaliste Jacques Lafleur aux indépendantistes. A une condition : la mise en valeur du minerai doit se faire en Nouvelle-Calédonie, grâce à la construction rapide d'une nouvelle usine. Ce n'est qu'une fois ce marché conclu, qu'est signé l'accord de Nouméa, qui embarque la Nouvelle-Calédonie sur la voie d'une « décolonisation négociée », avec à la clé un référendum d'autodétermination sur l'indépendance à l'horizon 2014-2018.

Le 22 janvier 2021, un article de Le Monde intitulé : *En Nouvelle –Calédonie, la filière nickel aux abois, dresse le constat suivant : Poumon économique de la Nouvelle-Calédonie, la filière nickel est à bout de souffle. Deux de ses trois usines métallurgiques sont au bord du gouffre et la troisième est en sursis, laissant craindre le spectre d'un effondrement généralisé de l'activité, très largement dépendante de l'« or vert ».*

Rappels

Les trois unités de production sont :

- L'usine de **Koniambo Nickel**, détenue par la SMSP (province Nord) et Glencore (société anglo-suisse).

- L'usine **Doniambo** de la Société Le Nickel (SLN) est la plus ancienne de l'île, détenue par le français Eramet, par la STCPI (provinces calédoniennes et Nisshin Stell (Japon).
- L'usine **Vale** sur le site de Goro, qui représente 3000 emplois directs et indirects. Elle appartient majoritairement depuis 2014 à la multinationale brésilienne Vale, dont le siège est à Rio de Janeiro. La SPMSC (province Sud) en détient 5%.

- La Nouvelle-Calédonie détient dans son sous-sol un quart des ressources mondiales
- L'industrie du nickel est estimée à 7% du PIB en 2018 et 90 à des exportations.
- La filière du nickel représente un emploi sur cinq, -

Les trois pays où s'exporte le minerai sont en 2019 (en millions de tonnes) : La Corée du sud (3,1), le Japon (2,1), La Chine (2).

Usine Vale-Goro

En **décembre 2019**, après avoir accumulé depuis 2014 près de 2 milliards de dollars de pertes, le groupe brésilien Vale, secoué par la rupture d'un barrage minier au Brésil ayant entraîné la mort de 200 personnes, a décidé de se recentrer sur ses activités rentables et décide de mettre en vente ses parts dans l'usine du Sud et de réorienter sa stratégie industrielle et son positionnement commercial sur le segment de la batterie de voitures électriques qui apparaît comme l'avenir du marché.

Après une période d'appel à candidatures, le choix s'est porté sur la société minière junior australienne New Century Resource (NCR), seul candidat à présenter les garanties financières nécessaires attendues par Vale.

En **septembre 2020**, dans un contexte de forte opposition d'une partie de la classe politique locale et des coutumiers kanak à la reprise par NCR, IGO a vendu, sa participation de 18,4 % dans NCR. Au terme de la période de négociation exclusive avec Vale, NCR, finalement retire son offre d'achat. ⁶ Dans ce contexte Vale annonce son intention de fermer le site d'exploitation et de le placer en entretien et maintenance.

En **octobre 2020**, Vale décline officiellement l'offre de reprise du consortium Sofinor et Korea Zinc et met en avant les incertitudes et les aspects économiques du consortium.

Le **16 novembre 2020**, le collectif « Usine du Sud = usine pays », soutenu notamment par l'Instance coutumière autochtone de négociation (ICAN), le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), le Parti travailliste et l'Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités, a érigé des barrages sur les principaux axes routiers du Grand Nouméa, provoquant d'importantes difficultés de circulation. Certains ont été levés par la gendarmerie. Le port autonome de Nouméa est lui aussi bloqué : seuls quelques containers transportant des biens de première nécessité sont autorisés à en sortir.⁷

En **décembre 2020**, après l'échec des négociations avec la junior australienne (NCR), Vale étudie une autre offre, composée à 50 % d'intérêts calédoniens, à 25 % du négociant suisse Trafigura, le reste revenant à une société multipartite. Ce projet est soutenu par la province du Sud, propriétaire du sous-sol, mais aussi par l'Etat français. Cependant, les indépendantistes du FLNKS, mais aussi le collectif Usine du Sud = usine pays et l'instance coutumière autochtone de négociation (ICAN) dénoncent la présence du négociant de matières premières Trafigura au sein du consortium. Ils ne veulent pas

abandonner les richesses de la Nouvelle-Calédonie à « *une multinationale suisse éclaboussée par des scandales* ».⁸

Le 4 **mars 2021**, Un accord est finalement trouvé sur la cession de l'usine Vale en Nouvelle-Calédonie... grâce à Tesla. Après plusieurs mois de blocage de l'île, un accord politique a été trouvé le 4 mars entre indépendantistes et loyalistes pour la cession de l'usine de nickel du sud de la Nouvelle-Calédonie, les provinces gardant le contrôle du domaine minier. L'annonce d'un "partenariat industriel" avec Tesla a sécurisé le projet. Le constructeur automobile américain va s'engager dans un "partenariat technique et industriel" avec l'usine de Goro, dont le nickel pour les batteries des véhicules électrique est l'un des principaux débouchés. Le nickel calédonien devrait intégrer "*de façon pérenne la chaîne d'approvisionnement de la production de batteries pour véhicules électriques en Asie, aux Etats-Unis et en Europe*", selon l'accord politique signé par les partis calédoniens.⁹

Usine Konianbo

Le 18 mai 2021 : La mine de nickel néo-calédonienne dite "mine du nord", gérée par la société minière du sud pacifique (SMSP) rachetée en 1990 par les indépendantistes de Nouvelle-Calédonie, a été mise mardi sous procédure de sauvegarde par le tribunal de commerce de Nouméa, a annoncé la SMSP dans un communiqué.

Avec cette procédure, qui permet de protéger les actifs d'une société en difficulté, les créances antérieures au jugement d'ouverture de la procédure vont être "gelées" et un "plan d'apurement des dettes" va devoir être établi au cours de la période de six mois à venir (renouvelable une fois), indique la SMSP.

"Ce n'est pas la fin de la SMSP car il ne faut pas confondre avec une procédure de liquidation", indique Karl Therby, directeur général de la SMSP cité dans le communiqué. Sans préciser l'ampleur de la dette, il estime que la société "va avoir le temps nécessaire à la mise en place de son plan de remboursement".

"Nous sommes conscients des efforts à réaliser pour le groupe et par ses filiales. Le marché est très compétitif et de plus en plus complexe, mais nous restons confiants dans l'avenir du groupe et dans tous les salariés de nos filiales", conclut-il.

La SMSP est basée à Ouaco, sur la commune de Kaala Gomen en province Nord de Nouvelle-Calédonie, et son siège administratif en province Sud à Nouméa. Elle a pour principaux actionnaires les provinces Nord (87%) et Iles (5%) par l'intermédiaire des sociétés de financement d'économie mixte Sofinor (province nord) et Sodil (sud) qui en ont fait l'acquisition en 1990.

Un récent rapport, datant du 2 mai, de la Cour des comptes territoriale de Nouvelle-Calédonie, étrille la gestion du nickel dans la province nord par les indépendantistes, et leur "doctrine nickel" qui passe notamment par un arrêt des exportations de minerai brut sauf pour les entreprises calédoniennes offshore.

La chambre constate "que le modèle économique sur lequel repose une partie de la +doctrine nickel+ - le retour des dividendes vers la collectivité publique - n'est pas confirmé dans la pratique, les participations de la province Nord dans le secteur industriel du nickel se traduisant par une appropriation des bénéfices par la SOFINOR et une socialisation des pertes par la province Nord", indique notamment la cour.¹⁰

Poursuite du processus référendaire

Le **3 juin 2021**, est présenté en Conseil des ministres, le résultat d'une négociation entre les indépendantistes et les loyalistes, qui se traduit par la tenue du troisième référendum « avant la fin de l'année 2021 »¹¹

Le **20 octobre 2021**, le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) demande le report du scrutin à septembre 2022 pour « *des raisons sanitaires et sociales liées au Covid-19* ». Le haut-commissaire de la République ayant confirmé la date initiale, les indépendantistes appellent à ne pas participer au référendum. Ils ont annoncé qu'ils ne reconnaîtront pas les résultats issus des urnes.¹²

Le **8 novembre 2021** les milieux économiques plaident pour le maintien du référendum au 12 décembre 2021. Le Medef local et certains patrons pointent les difficultés économiques et sociales que connaît la Nouvelle-Calédonie.¹³

Le **12 décembre 2021** a eu lieu le 3^{ème} référendum d'autodétermination prévu par les Accords de Nouméa de 1998, en cas de deux victoires successives du "non".

La question posée était : « *Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?* » Les électeurs de Nouvelle-Calédonie étaient appelés à se prononcer une troisième fois sur l'accession à la pleine souveraineté de l'archipel.

Selon les résultats publiés le 13 décembre, le "oui" a obtenu 3,5% des suffrages exprimés (avec 2.747 votants) et le "non" 96,50% (avec 75.720 votants). La participation a été de 43,87% avec 80.881 votants.

Le 10 octobre 2021, décès d'Alban Bensa¹⁴, ethnologue, directeur d'étude à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), spécialiste reconnu de la société kanake, est mort à Paris à l'âge de 73 ans. Alban Bensa a consacré près de cinquante années de sa vie de chercheur à l'étude de la culture, des mythologies et des systèmes sociopolitiques kanaks. Un travail engagé en 1973, quant il arrive sur un territoire marqué par la violence de la domination coloniale.

Notes et Références

1. Données rassemblées par Benoît Trépied. SOGIP
2. Selon les résultats préliminaires du recensement 2014, la province Sud rassemblerait 74,4% des habitants, la province Nord, 18,8% et les îles Loyauté, 6,8%.
3. Decombels et Lagadec, 2009.
4. Cottureau-Reiss, 2010
5. https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/01/21/en-nouvelle-caledonie-la-filiere-nickel-aux-abois_6067009_3234.html
6. <https://www.ieom.fr/nouvelle-caledonie/actualites/la-lettre-de-l-ieom/septembre-2020/actualites-economiques-locales/article/le-rachat-de-vale-nc-est-remis-en-cause-suite-au-retrait-de-ncr>
7. https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/11/16/en-nouvelle-caledonie-mobilisation-contre-la-reprise-de-l-usine-de-production-de-nickel_6059924_823448.html
8. <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/nickel-pourquoi-la-vente-dune-usine-de-vale-plonge-la-nouvelle-caledonie-dans-le-chaos-1275586>
9. <https://www.usinenouvelle.com/article/fin-du-bras-de-fer-sur-la-cession-de-l-usine-vale-en-nouvelle-caledonie.N1068019>

10. <https://www.connaissancedesenergies.org/afp/nouvelle-caledonie-la-mine-de-nickel-de-la-smsp-placee-sous-procedure-de-sauvegarde-210518>
11. https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/06/01/nouvelle-caledonie-vers-un-ultime-referendum-sur-l-independance-avant-la-fin-de-l-annee_6082411_823448.html
12. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/18649-nouvelle-caledonie-3e-referendum-dautodetermination-12-decembre-2021>
13. https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/11/08/les-milieux-economiques-caledoniens-plaident-pour-le-maintien-du-referendum-au-12-decembre_6101369_823448.html
- 14 : <http://gitpa.org/Qui%20sommes%20nous%20GITPA%20100/ACTUlettreKanakyaHommage%20BENSA.htm>

Patrick Kulesza, président exécutif du GITPA.

Claire Levacher, anthropologue. Elle a travaillé à l'Institut agronomique calédonien. en Nouvelle-Calédonie. Sa thèse : *De la terre à la mine ? : les chemins de l'autochtonie en Nouvelle-Calédonie*, soutenue en XXX portait une double réflexion sur d'une part la trajectoire historique et politique de la notion d'autochtonie en Nouvelle-Calédonie jusque dans ses transformations les plus récentes liées en particulier au développement du secteur minier, et d'autre part sur les enjeux politiques de reconnaissance, de protection de l'environnement et de développement qu'ont soulevé les mobilisations contre le projet de la mine de Goro située au sud de l'île.